



Plainte contre moi pour une dispute

Par Silyary

Bonjour

Après une dispute causée par ma collègue celle-ci a porté plainte contre moi. Mes supérieurs ont reconnu qu'elle m'en voulait mais j'ai l'impression qu'ils me reprochent de m'être trop emporté ! Il n'y a eu que des mots et jamais je n'aurai levé la main sur elle jamais. C'est elle qui 'm' agresse' mais en fait j'aurai dû me taire et me laisser faire. Je pense qu'elle a exagéré les faits, menti et m'a bien enfoncée dans sa plainte. Je n'ai aucune nouvelles ça fait 2 mois environ. Je ne sais même pas si c'est vrai du coup.

S'il y a une suite je risque quoi en fait ? Parce que c'est totalement injuste et surtout très calculé de sa part.

Merci

CG du forum marques de politesse

Par kang74

Bonjour

Alors reconnaître qu'une personne vous en veut car vous avez usé de violence verbale ne vous dédouane pas du tout, vous avez raison de penser que votre employeur vous reproche de trop vous emporter ...

Car vous n'avez pas à vous emporter DU TOUT .

C'est un comportement inacceptable au sein d'une entreprise et peut faire l'objet d'un licenciement pour faute grave, et dans tous les cas l'employeur est obligé de réagir en prenant des décisions .

Pour la plainte vous avez un peu de temps avant de souffler, il faut compter 3 mois pour clore une enquête préliminaire .

Si vous êtes en désaccord avec quelqu'un, vous n'avez pas lui hurlé dessus , ni à être grossier ou injurieux .

Par Silyary

Elle s'en est prise à moi sans raison, ça n'était pas la première fois. Je précise qu'elle m'a insultée en premier quand même et qu'elle aussi à été virulente sauf qu'on me l'a reprochée à moi et pas à elle. L'employeur ne nous a pas sanctionnées mais 'réprimandées'.

Concernant la plainte je trouve que c'est vraiment exagéré vu que c'est elle qui a démarré la dispute.

Par kang74

Donc vous voilà soulagée toute deux ...

M'enfin l'employeur reste maître de son pouvoir de sanction (il peut sanctionner l'un et pas l'autre) et n'est pas là pour gérer " des disputes" .

Donc histoire de vous protéger, je vous conseille de demander à ne plus travailler avec elle voire à changer de service si c'est possible , surtout si vous partez au quart de tour .

Par Silyary

En fait je ne me suis jamais disputée sur mon lieu de travail de toute ma carrière. Je ne suis pas du genre à m'emporter facilement sauf que là elle s'en prend à moi sans arrêt et au bout d'un moment ça devient usant et donc cette fois j'ai répondu.

J'ai précisé que je me méfiais d'elle mais elle n'a pas changé de service.

J'ai déjà assisté à des disputes au travail pire que celle-ci et ça n'a jamais été jusqu'à la plainte. Ce qui me conforte dans l'idée que cette personne veut me nuire. J'en ai parlé et même si on m'a cru, rien...

Je m'inquiète juste par rapport à cette plainte. Après c'est elle qui a dit ça, ça daterait de 2 mois mais je n'ai jamais été contactée...

Par kang74

Je vous conseille de prendre le devant et d'inverser les rôles, en demandant, Vous, à changer de service (vous ne pouvez pas demander à ce qu'elle en change, non) et quand elle s'en prend à vous de le rapporter à votre employeur voire à la médecine du travail ou à votre médecin traitant.

Si la plainte est classée sans suite, portez plainte pour dénonciation calomnieuse.

Par ESP

Bonjour, bienvenue

On ne comprend pas vraiment pour quel motif il y a eu plainte (coups, insultes?) et sur quelle base.. témoignages ?

Par Silary

Alors il s'agit d'une dispute avec insultes. Sauf que moi je ne pense pas avoir été grossière. Elle a porté plainte pour insultes je pense en exagérant sûrement la dispute à mon désavantage. C'est elle qui a commencé pourtant.

Par jodelariege

bonjour

si il y a eu une plainte contre vous, vous serez convoquée soit au commissariat soit à la gendarmerie pour y être entendue; vous pourrez y donner votre point de vue tranquillement ; calmement